



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 130459

Texte de la question

Mme Christiane Taubira interroge M. le Premier ministre pour la mission écologie, développement durable, transport et logement, sur l'arrêté relatif à la protection des biotopes de la montagne de Kaw culminant à un peu plus de 350 mètres et dominant le marais de Kaw vers le nord. Elle s'étonne que l'arrêté n'ait pas encore été publié alors qu'il a fait l'objet d'une concertation et a reçu une approbation générale. Elle rappelle que le défrichement est interdit sur l'ensemble du site, en dehors de dérogations limitées accordées au titre des articles 5 et 6 portant respectivement sur la gestion forestière et les aménagements touristiques. Il apparaît sans conteste utile et nécessaire de mettre en oeuvre l'arrêté visant la protection de cette zone. La montagne de Kaw offre une biodiversité exceptionnelle. Elle lui demande donc en conséquence de l'informer sur les raisons qui retardent la publication de l'arrêté portant sur la protection des biotopes de la montagne de Kaw.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130459

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2153

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)